

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le douze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Sabrina VOISIN, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme Ludivine ALVES PEREIRA donne procuration à Mme ABBÉ Madeleine.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M DAULY Philippe.

Mme Élise LEROY donne procuration à Mme VOISIN Sabrina.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M BRUNET Yves.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina VOISIN.

Délibération 1 CAMION POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le renouvellement du camion des services techniques a été prévu au budget 2022 pour un montant estimé à 45 000.00 €. Cinq concessionnaires ont été contactés et ont transmis les offres ci-dessous. Monsieur le Maire accompagné de Messieurs Hervé JOSSELIN et Benoit BOURSEUL se sont déplacés à la concession Ford de Saint-Malo qui propose un véhicule disponible sur parc, ce véhicule correspond parfaitement au cahier des charges que nous avons fixés et est le moins cher parmi les cinq propositions reçues.

MARQUE	PRIX HT	TAXES ADM	TVA	PRIX TTC	PRIX REPRISE TTC	TOTAL TTC
FORD	35 309.37	404.76	7 061.87	42 776.00	5 000.00	37 776.00
FIAT	39 320.16		7 864.03	47 184.19	5 525.00	41 659.19
MERCEDES	40 500.00		8 100.00	48 600.00	4 200.00	44 400.00
MAN	36 950.00		7 390.00	44 340.00	3 000.00	41 340.00
IVECO	38 970.00		7 794.00	46 764.00	4 700.00	42 064.00

Après délibération et vote, les conseillers optent pour l'achat du véhicule Ford. Monsieur le Maire rappelle alors que la proposition de reprise du véhicule actuel est de 5000,00 € TTC. La cote du véhicule est de 4000,00 €, mais, sur les deux dernières années, nous avons changé la pompe à injection, mis un moteur échange-standard et refait l'embrayage, ce qui représentent

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 12 JUILLET 2022

un montant de réparation d'un peu plus de 8 000.00 €. Il est donc possible de mettre ce véhicule en vente pour un montant de 9 500.00 €, ce que propose Monsieur le Maire.

► Après discussion, 3 conseillers préfèrent que nous fassions reprendre le véhicule par Ford, 9 souhaitent que la commune mette en vente le véhicule et 3 s'abstiennent.

► Le véhicule sera donc mis en vente sur un site internet, toutefois Monsieur le Maire propose de voir avec Ford pour garder la proposition de reprise valide jusqu'à l'arrivée du nouveau véhicule et de faire cette reprise si nous n'avons pas d'offre à l'annonce de vente.

Le conseil municipal valide cette dernière proposition.

Délibération 2 SALLE DU CONSEIL : STORES

Monsieur Benoit BOURSEUL, responsable des services techniques, a sollicité des devis pour changer les stores de la salle d'honneur de la mairie qui ne s'ouvrent plus. Trois devis sont proposés :

L'EURL ID STORES ET FERMETURES pour des stores enrouleur B-BOX 65 Bandalux pour un montant de 2 051.32 € HT (avec la pose de 224.00 € HT).

L'EURL KOMILFO propose des stores enrouleur Bandalux pour un montant de 3 192.69 € HT (avec la pose de 507.36 € HT).

La SA BAIE OUEST propose des stores verticaux avec coffre minicoffre/universal/impérial pour un montant de 3 582.80 € HT (avec la pose de 600.00 € HT).

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité fait le choix de la l'EURL ID STORES.

Délibération 3 ÉCOLE-GARDERIE : MOBILIER

L'équipe pédagogique a transmis des devis pour l'achat de mobilier et rideaux pour plusieurs classes. Mme MORIN Anne-Claude, adjointe aux affaires scolaires, souhaite obtenir des devis complémentaires afin de comparer les prix avec des fournisseurs référencés au SCA.

Elle doit prévoir aussi d'agencer le local mobile qui devrait servir de garderie à la rentrée scolaire, en attendant de réfléchir à l'agrandissement de la garderie actuelle.

Compte tenu des délais de livraison, Monsieur le Maire propose de ne pas attendre le prochain conseil municipal pour statuer et d'allouer une somme de 10 000.00 € pour ces achats et de confier le dossier à Mme MORIN Anne-Claude.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2022**

Les conseillers approuvent la proposition faite et laissent à Mme MORIN les pleins pouvoirs pour gérer le dossier.

Délibération 4 **DÉCISION MODIFICATIVE**
Budget commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget commune en section d'investissement dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
020 dépenses imprévues	19 500.00 €	
2183-78 matériel de bureau informatique		3 000.00 €
2152-103 autres agencements et aménagement de terrain		14 000.00 €
2188-78 autres immo corporelles		2 500.00 €

Délibération 5 **COMPTABILITÉ**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est désormais nécessaire de délibérer pour préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2022**

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, les friandises, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles et inaugurations,

Les fleurs, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,

Le règlement des factures de sociétés et de troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...),

Les frais d'annonce, de publicité et parutions liés aux manifestations,

Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges et les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Délibération 6 CRÉATION VOIRIE A LA VILLE ES ROBERT

Après avoir délibéré le 24 février 2022 pour le même sujet, Monsieur le Maire tient à informer les conseillers qu'un changement d'acquéreur a eu lieu et que cette personne accepte de donner un bout de terrain pour la création de voirie. Cette personne achète une propriété clôturée. Elle a rencontré Monsieur le Maire pour connaître le dossier plus précisément et a sollicité qu'une clôture soit remise en place après notre intervention.

Le Conseil Municipal, après délibération est tout à fait d'accord pour qu'une clôture soit faite au niveau de l'emprise de terrain.

Délibération 7 PANNEAUX EN GALLO

Lors du dernier conseil municipal, les élus avaient souhaité un devis de la même société 4S SIGNALISATION, la proposition n'étant pas satisfaisante, une nouvelle demande avec deux panneaux plus petits qui seraient mis aux entrées du bourg. L'inscription demandée est « Bourseu ».

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire propose aux conseillers le devis reçu avec la demande spécifique qui s'élève à la somme de 107.80 € HT.

Le conseil Municipal valide la proposition faite par 4S SIGNALISATION au montant indiqué ci-dessus.

Délibération 8 **PROJET BIBLIOTHEQUE D'ÉCOLE**

Nous avons reçu un courrier de l'académie nous informant que des crédits supplémentaires ont été attribués pour l'achat de livres dans les écoles pour l'année 2022.

Comme ce fut le cas en 2021, la subvention possible est de 1 500.00 €, à condition que la commune fasse une dépense à hauteur minimale de 3 000.00 €.

Une dotation supplémentaire pourra être versée au titre du volet lecture numérique pour faciliter les adaptations pour les élèves à besoins spécifiques (minimum 200 €).

Monsieur le Maire propose de s'inscrire pour bénéficier de ces subventions. La commission d'attribution se réunira le 23 septembre 2022 pour décider des allocations allouées aux écoles retenues.

Cette dépense devra avoir lieu avant décembre 2022.

Les conseillers acceptent de solliciter cette subvention « Bibliothèque d'école » pour l'année 2022.

Délibération 9 **DEVIS POUR LA GARDERIE**

Monsieur JOSSELIN Hervé fait part aux conseillers que l'implantation du local mobil sur le terrain de l'école nécessite l'intervention d'une société pour réaliser un terrassement.

La société GRANIT JAUNE étant sur place, un devis a été fourni pour ces travaux de terrassement plateforme et le transport des terres environ 18 m³.

Le total des travaux s'élève à la somme de 1 130.00 € HT.

Le conseil Municipal accepte que les travaux soient réalisés par cette société comme indiqué ci-dessus.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2022**

QUESTIONS DIVERSES

DÉCLASSEMENT DE LA RD92

N'ayant pas obtenu d'informations complémentaires depuis le dernier conseil, Monsieur le Maire souhaite revoir le dossier ultérieurement.

Les conseillers valident la demande de Monsieur le Maire.

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Le sujet sera revu ultérieurement pour manque d'information.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 1 Camion pour le service technique

Délibération 2 Salle du conseil : stores

Délibération 3 École-garderie : mobilier

Délibération 4 Décision modificative budget commune

Délibération 5 Comptabilité

Délibération 6 Création voirie à la Ville Es Robert

Délibération 7 Panneaux en GALLO

Délibération 8 Projet bibliothèque d'école

Délibération 9 Devis pour la garderie

Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 12 JUILLET 2022

Philippe DAULY
le Maire

Mme Sabrina VOISIN
Secrétaire de séance

